

2025 45

N°2025-020-3

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

DÉCISION

RÉHABILITATION / EXTENSION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS RAYMOND DURIX CONTRAT D'ARCHITECTE

Le Maire d'Égly,

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions du Conseil,

VU la délibération n° 2020-019-1 du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoir au Maire, conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services, et de 300 000 € HT pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT le projet de la Municipalité de réhabiliter et d'agrandir l'accueil de loisirs Raymond DURIX,

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société TMG ARCHITECTES, sise à CORBEIL-ESSONNES (91100), 75 rue Widmer, pour un montant de 39 00,00 € HT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Un contrat d'architecte pour les missions MDT, VISA, DET, AOR et DOE pour la réhabilitation et l'extension de l'accueil de loisirs Raymond DURIX est conclu avec la société TMG ARCHITECTES, sise à CORBEIL-ESSONNES (91100), 75 rue Widmer.

ARTICLE 2 – la rémunération de l'architecte est fixée à 39 000,00 € HT.

ARTICLE 3 – Les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrit aux budgets 2025 et suivants.

ARTICLE 4 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau,
- Madame la Trésorière d'Arpajon,
- Le Directeur de TMG Architecte.

À ÉGLY le 28/05/2025

Le Maire d'Égly



Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 28.5.25
et de la notification le : 28.5.25

Le Maire :

